

DOSSIER PRESSE

OUVERTURE DU PROCES DE BEATIFICATION ET DE CANONISATION D'ANNE-GABRIELLE CARON, SERVANTE DE DIEU



Le samedi 12 septembre à 18h en l'église Saint-François de Paule à Toulon, Mgr Dominique Rey, évêque du diocèse de Fréjus-Toulon, ouvrira officiellement le procès de béatification et de canonisation d'Anne-Gabrielle Caron.

L'Église examinera si cette Toulonnaise décédée à l'âge de 8 ans des suites d'un cancer peut être proposée comme figure de sainteté pour notre temps, en particulier pour les enfants malades et leurs familles.

Qui est Anne-Gabrielle Caron ?

Née le 29 janvier 2002 à Toulon, Anne-Gabrielle Caron connaît une enfance heureuse semblable à beaucoup de petites filles. **Le 24 février 2009, une biopsie osseuse révèle un sarcome d'Ewing, un cancer osseux très virulent.** A 7 ans, la voilà hospitalisée à l'hôpital de la Timone à Marseille pour suivre un traitement lourd, avec pour seul horizon une rémission plus qu'incertaine.

La découverte de sa maladie est un choc pour sa famille. Anne-Gabrielle se pose beaucoup de questions. Ses parents tentent d'y répondre, aidés par un prêtre qui la prépare à la Première Communion. **Elle découvre alors qu'elle peut donner du sens à sa souffrance en l'offrant pour diverses intentions.**

Avec courage, Anne-Gabrielle se lance sur son propre chemin de sainteté, ayant toujours au plus profond d'elle le souci de l'autre. Elle étonne son entourage par sa grande maturité. Elle puise sa force dans le Christ souffrant. Et voue un grand amour à la Vierge Marie, récitant quotidiennement le « Souvenez-vous » et ponctuant sa journée de « Je vous salue Marie ». Elle attend avec impatience sa première communion, confiant sa grande joie à ses proches : « Vous vous rendez compte qu'il va venir dans mon cœur, vraiment présent, lui tout entier. J'ai tellement hâte ! »

Le prêtre, qui lui donne le sacrement en juin 2009, dira : « Je n'ai jamais vu personne communier comme elle l'a fait. Pour mon cœur de prêtre, cela reste un moment très émouvant ». Une paroissienne témoignera également : **« On avait l'impression qu'elle marchait vers le Ciel ».**

Dans la nuit du 7 au 8 juillet 2010, Anne-Gabrielle, victime d'une attaque cérébrale, se réveille sous le coup d'une violente douleur à la tête, puis tombe dans une sorte d'étouffement comateux. Commence alors une longue fin de vie de près de trois semaines. Elle appelle souvent Jésus, lui parlant comme s'il était présent et, quand elle prononce son nom de façon si douloureuse, son entourage sent qu'elle attend de lui toute sa force. **Quand elle se croit seule, elle soupire : « Jésus, Jésus, j'ai mal partout ».** Elle reçoit pour la troisième fois l'extrême onction et le viatique. **Après trente heures d'agonie, elle rend son âme à Dieu à 23h50, le vendredi 23 juillet 2010.** La messe d'obsèques a lieu le 27 juillet dans la paroisse Saint-François de Paule.

Qu'est-ce qu'un procès de béatification et de canonisation ?

C'est une démarche canonique par laquelle l'Église recueille des témoignages dans le diocèse qui seront ensuite analysés à Rome pour définir s'il y a une certitude morale de la sainteté de l'intéressé(e), appelé(e) *serviteur* ou *servante de Dieu*. Ces procédures sont minutieuses et rigoureuses, pour discerner la vérité dans le choix des exemples de sainteté à proposer aux fidèles.

Mgr Dominique Rey a nommé une commission d'Enquête composée de deux prêtres et un séminariste du diocèse : le père Benoît MÉNÉGNÉ, délégué épiscopal, le père Carlos HAMEL, promoteur de justice et Axel REVEILLET, notaire, **qui auditionneront dans les prochains mois des témoins de la vie d'Anne-Gabrielle pour recueillir des faits sur sa vie.** L'Église du Var examinera ainsi si les témoignages reçus illustrent une pratique héroïque des vertus théologiques de Foi, d'Espérance et de Charité, des vertus cardinales de force, de prudence, de justice, de tempérance et d'humilité. L'identité et les dépositions des témoins sont tenues secrètes.

Qui nomme-t-on *bienheureux* ou *saint* ?

Un *saint* ou un *bienheureux* est un fidèle qui a vécu les vertus chrétiennes de manière héroïque, c'est-à-dire mieux que la moyenne des fidèles. Lorsque l'héroïcité de la pratique des vertus est reconnue par la Congrégation pour les Causes des Saints, congrégation de la curie romaine chargée d'instruire les procédures de béatification et de canonisation, le pape décide de déclarer la personne *vénérable*. Si un miracle lui est attribué, elle peut être déclarée *bienheureuse* par le pape. Un deuxième miracle advenu après la béatification est nécessaire pour que la personne *bienheureuse* devienne *sainte*.

Quelles sont les différentes étapes d'une procédure de béatification et de canonisation ?

La première étape est l'instruction de l'Enquête menée dans le diocèse de l'intéressé(e), visant à regrouper des témoignages.

Une fois l'Enquête close, l'acteur de la cause nommera un postulateur romain pour demander à ce que cette dernière soit introduite à Rome. Puis, le postulateur romain et un rapporteur, membre de la Congrégation pour les Causes des Saints, établiront la *Positio*, une étude théologique fondée sur tous les documents recueillis : témoignages, principaux aspects de la vie, vertus et écrits de l'intéressé(e). La Congrégation pour les Causes des Saints examinera alors si la *Positio* fait ressortir la certitude morale de la sainteté de l'intéressé(e). Si l'examen est favorable, les cardinaux proposeront la cause au pape.

Si le pape retient la cause, il donne à l'intéressé(e) le statut de *vénérable*. L'Église le proclame *bienheureux* si un miracle, instruit dans le dossier ou ayant eu lieu après son instruction, est reconnu. Si un deuxième miracle survient après la béatification de l'intéressé(e), il peut alors être déclaré *saint* par le pape.

L'instruction de l'Enquête concernant la sainteté d'Anne-Gabrielle commence donc officiellement samedi 12 septembre à Toulon. L'acteur de la cause est la paroisse Saint-François de Paule, représentée par son curé (l'abbé Fabrice Loiseau), et le postulateur se nomme Pascal Barthélemy.

Pourquoi organiser une cérémonie publique à Toulon pour l'ouverture du procès ?

Ce procès de béatification et de sanctification est une phase importante et inédite pour notre diocèse qui engage l'examen de la sainteté d'un de ses membres. Suite à la réception du décret *nihil obstat*, par lequel Rome indique ne connaître aucun obstacle s'opposant à l'ouverture de la cause, et à l'avis favorable de la Conférence des Évêques de France, l'Église du Var, en la personne de son évêque, Mgr Rey, décide d'examiner si la servante de Dieu, Anne-Gabrielle Caron, peut être désignée comme modèle de sainteté. Les fidèles du diocèse sont invités à participer à ce moment solennel qui fait partie de la vie de notre diocèse.

Plus d'informations sur la vie d'Anne-Gabrielle et la procédure en cours sur le site anne-gabrielle.com

Service Communication du diocèse de Fréjus-Toulon : 04 94 27 92 65 ; serdicom@diocese-frejus-toulon.com